Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213503352-20251219-TH_DCM_2025_80-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 19 décembre 2025 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
15 décembre 2025

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 12
Excusés 2
Votants 14

Membres présents : M. Daniel BORDIER, Mme Aline GIACALONE, M Julien CHENARD, Mme Colette GENDROT, Mme Isabelle LEBRETON, Mme Jocelyne MISERIAUX, M Anthony LEBRETON, Mme Gwénaëlle RENOUX, M Eric TOULY, Mme Elodie PETITJEAN, Mme Céline MARSAIS et M Edmond LEVEQUE

Membres absents excusés : M Cédric DANIEL donne pouvoir à M Julien CHENARD, M Pascal FORTIN donne pouvoir à Mme Elodie PETITJEAN

Membres absents : sans objet

Eric TOULY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2025-80
Révision des horaires d'éclairage public

Depuis 2022, les horaires d'éclairage public sont les suivants :

Jour	Heure de démarrage	Heure de coupure
Lundi	6h50	21h00
Mardi	6h50	21h00
Mercredi	6h50	21h00
Jeudi	6h50	21h00
Vendredi	6h50	0h00
Samedi	6h50	0h00
Dimanche	6h50	21h00

Avec le passage en LED de l'ensemble des lampadaires fin 2025, il est envisageable d'élargir les horaires d'éclairage public pour renforcer la sécurité des piétons. Par ailleurs, il est proposé d'adapter les horaires au passage des bus scolaires et de la navette Mobilifée :

Jour	Heure de démarrage	Heure de coupure
Lundi	6h30	22h00
Mardi	6h30	22h00
Mercredi	6h30	22h00
Jeudi	6h30	22h00
Vendredi	6h30	0h00
Samedi	7h30	1hh00
Dimanche	7h30	22h00

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée, approuve les horaires proposés ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE THOURIE 35134 (I. et V.)